

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 6/11/2003

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,
MM. Bonduelle, Hanna, Jenny, Loquet, Sauvage

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier
MM Bonin, Covin, Darras, Pierangeli,

Parmi les étudiants :

Collège Droit : MM Blanchart, Brihaye, Degros

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,
Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

M.le Secrétaire Général de l'UVHC
Représenté par M.Chabasse

Avaient donné pouvoir :

Mme Peterka à M.Defossez
Mme Kartchevsky à M.Defossez
M.Pirotte à M.Starzenski

Excusés :

M.Mas
M. le Sous-Préfet

Invitée:

Mme Li Crapi

Monsieur Pierangeli Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte-rendu.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Morgand présente aux membres du Conseil, Monsieur Bernard Bonin, Président de la fédération bancaire française du Hainaut, qui siègera désormais au conseil de la Faculté dans le collège des personnalités extérieures.

Présentation de la réforme L.M.D. au sein des formations de la FDEG

M Pierangeli donne la parole à Mme Morgand, doyen de la FDEG pour présenter aux membres du conseil le projet de réforme de l'ensemble des formations de l'institut à la rentrée 2004.

CYCLE LICENCE

Le cycle licence se décline en deux possibilités de parcours, le parcours droit et le parcours droit langue.

Le parcours droit

La première année consiste en une approche générale des matières juridiques et la maquette prévoit une partie ossature avec les cours fondamentaux comptant pour 20 ECTS et une partie en différenciation valant 10 ECTS. Chaque semestre comptabilise ainsi 30 ECTS, une année entière 60 ECTS.

La seconde année du cycle licence est consacrée à l'acquisition des bases fondamentales et la troisième année voit s'amorcer un approfondissement ainsi qu'un début de spécialisation. Chacune des années est organisée selon le schéma ossature/différenciation et en fin de parcours l'étudiant aura acquis 180 ECTS.

Le parcours droit langue

L'ossature des semestres 1-2-3-4 du parcours droit langue est identique à celle du parcours droit pour les matières juridiques fondamentales. La différence intervient à partir du semestre 5 où l'on introduit dans l'ossature une spécialisation vers les affaires internationales. On consacre les modules de différenciation à l'étude d'une langue étrangère en collaboration avec la filière LEA de la Faculté des Lettres.

Un règlement d'examen sera rédigé ultérieurement. L'étudiant pourra passer dans l'année suivante avec un semestre de retard. M. Defossez rappelle que les semestres s'acquièrent indépendamment. Un travail de suivi de l'étudiant sera indispensable et les enseignants devront travailler en équipe pour guider les étudiants tout au long de leur parcours.

CYCLE MASTER

L'étudiant qui aura obtenu une licence pourra envisager d'entreprendre un master qui se déroule sur deux années.

Master mention droit

Ce Master s'inscrit dans le domaine droit et administration.

Il ouvre aux étudiants la possibilité de construire leur parcours personnel en fonction de leur objectif professionnel

Master 1

Différentes possibilités de parcours existent en 1^{ère} année de master :

Parcours droit "indifférencié"

Parcours droit privé

Parcours droit public

Parcours droit des affaires

Parcours métiers de justice

Le parcours droit "indifférencié" offre à l'étudiant une multitude de choix possibles parmi les matières fondamentales et les options.

Au second semestre, les options majeures peuvent être remplacées par un stage de 100h ou un mémoire de recherche. L'étudiant peut également accomplir son second semestre à l'étranger. Ce premier parcours nécessite une aide à l'orientation et un encadrement particulier de l'étudiant.

Les parcours suivants de master 1 droit privé, droit des affaires et métiers de justice reprennent le même schéma à la différence essentielle que les choix de matières sont prédéterminés afin de faciliter l'orientation de l'étudiant. Ici, la spécialisation intervient dès le master 1.

Le master droit public présente une structure un peu différente avec 3 unités de 15, 8 et 7 ECTS au lieu de 2 à 15 dans les autres parcours. L'unité 2 de différenciation est ici composée de trois options majeures obligatoires sur 8 ECTS et d'une option de spécialité au choix sur 7 ECTS. Les enseignements de l'option de spécialité intitulée administration publique sont assurés par l'IPAG.

Master 2

La seconde année de master se compose d'un master professionnel et d'un master recherche

Le master professionnel comporte quatre spécialités :

Juriste immobilier, juriste d'affaires internationales, fiscaliste international et métiers de justice

Le master recherche comprend deux spécialités : institutions territoriales et patrimoine

L'accès en seconde année de master est subordonné à l'avis d'une commission qui sélectionne les étudiants en fonction des capacités d'accueil et de pré-requis spécifiques à chaque diplôme.

Master mention administration publique

Le large domaine du cycle master intitulé droit et administration permet d'ouvrir sur une collaboration avec l'IPAG qui propose un master mention administration publique se déclinant en trois spécialités :

Services publics décentralisés, services publics de l'état et services publics sanitaires et sociaux.

Les étudiants de la FDEG qui suivent le parcours droit public en Master 1 pourront s'ils suivent la spécialité administration publique ainsi que deux unités d'enseignement en MAP intégrer le master professionnel proposé par l'IPAG. Inversement, les étudiants en MAP de l'IPAG pourront intégrer le master recherche mention droit institutions territoriales à condition de suivre certains enseignements en master 1 droit public.

Master mention DLES

Ce master dans lequel figurent des enseignements de droit et d'économie n'est pas intégré dans la mention droit. Il continue à figurer avec les diplômes existants.

Mme Morgand ayant terminé son exposé, le projet de réforme des enseignements est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Licence professionnelle d'ingénierie sociale

M.Loquet expose à présent aux membres du conseil la maquette de la licence professionnelle d'ingénierie sociale qui diffère du DESS DLES qui est un DESS de projet.

La licence professionnelle comprendra 50% de demandeurs d'emploi, 25% de salariés et 25% d'étudiants. Elle vise à essayer de créer des spécialistes de l'économie solidaire pour gérer des coopératives, des associations, des fondations ou de mutuelles. Ce secteur de l'économie solidaire représente un potentiel de 2 millions d'emplois avec les professions du secteur bancaire associatif ou mutualiste.

L'objectif de cette licence c'est de contribuer au développement local en utilisant les potentialités du territoire. Ce projet mis aux voix est adopté à l'unanimité.

DEUST NMC

Une modification du règlement d'examen est proposée qui vise à rendre obligatoire un stage de 300h en 1ère et en 2^{ème} année pour tous les étudiants. Ce stage sera évalué en fin de seconde année.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

ECONOMIE-GESTION

M.Starzinski, Vice-doyen de la Faculté, présente maintenant aux membres du conseil le projet de réforme des études en économie gestion.

Tout d'abord, M.Starzinski informe les conseillers de la volonté des économistes de Valenciennes de se rapprocher de Lille 3 et de travailler à un projet de Master en sciences humaines et sociales élaboré à Lille 3.

Les économistes de Valenciennes pourraient collaborer dans trois spécialités de ce master :

- une en recherche : ingénierie de l'information économique et statistique
- deux professionnelles : économie et gestion des entreprises
gestion des ressources humaines

Ces projets ont déjà été votés à Lille 3 le 31 octobre dernier.

Le cycle licence

Les maquettes des trois années de licence se présentent toutes selon le même schéma ossature 20 ECTS et différenciation 10 ECTS.

Les cours de 30h assortis de 15h TD donnent droit à 5 ECTS, les cours de 24h assortis de 15h TD et les cours de 30h sans TD donnent droit à 4 ECTS. Les langues apportent 2 ECTS.

Cinq parcours sont prévus :

- Analyse économique
- Modélisation économique
- Economie langue
- Enseignement secondaire technique : économie-gestion
- Professorat des écoles

L'ossature est identique pour tous les parcours en première et seconde année de licence. La différenciation comporte des cours spécifiques aux différents parcours.

En troisième année, semestres 5 et 6 deux cours sont rendus obligatoires pour tous les tronc communs et les modules de spécialité varient selon les parcours. Ensuite vient la différenciation propre à chaque parcours.

Le parcours modélisation économique s'adresse aux étudiants de l'ISTV en priorité. Les parcours professorat des écoles et enseignement secondaire technique ne sont pas bloquants car ils comportent des matières fondamentales qui permettent de poursuivre dans un Master. Ces parcours ne sont donc pas à finalité unique.

Le projet présenté par M.Starzinski est mis aux voix et adopté à l'unanimité

SUBVENTION DESS DEFI

Une subvention d'un montant de 200 Euros est attribuée à l'association des étudiants du DESS DEFI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.